

# Rapport portant sur la gestion contractuelle

## Année financière 2023



### 1. Règlement de gestion contractuelle en vigueur

Le 4 novembre 2019, le conseil municipal de Fortierville a adopté le règlement # 2019-11-159 portant sur la gestion contractuelle. Ce règlement permet maintenant à la municipalité d'accorder des contrats d'au moins 25 000 \$, mais inférieurs au seuil de la dépense d'un contrat ne pouvant être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques, de gré à gré. Cependant, une rotation entre les fournisseurs doit être favorisée, dans la mesure du possible.

L'article 8 du règlement # 2019-11-159 stipule ce qui suit : « *Sous réserve de l'article 11, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., peut être conclu de gré à gré par la Municipalité.* »

### 2. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ par fournisseur (minimum par facture de 2 000 \$) avec leur mode de passation

| Fournisseur                      | Description   | Montant       | Mode de passation             |
|----------------------------------|---|---------------|-------------------------------|
| Dilicontracto                    | Remplacement du ponceau rang St-Alphonse                        | 219 553.72 \$ | Appel d'offres public         |
| Entreprises Phil Lagacé          | Réparations de pavage   | 111 143.20 \$ | Appel d'offres sur invitation |
| Excavation Marcel Jacques inc.   | Nettoyage de fossés, rechargement, stationnement rue de la Gare | 38 703.95 \$  | Contrats de gré à gré         |
| Entreprises Jacques Beaudet inc. | Contrat de déneigement des routes                               | 173 043.38 \$ | Appel d'offres public         |
|                                  | Ponceau rang Frontenac  | 4 209.29 \$   | Contrats de gré à gré         |

|                                   |   |              |                       |
|-----------------------------------|---|--------------|-----------------------|
| Municipalité de Lotbinière (RLNO) | Contrat pour les matières résiduelles (Groupe Gaudreau) | 62 471.66 \$ | Appel d'offres public |
|-----------------------------------|---|--------------|-----------------------|

### **3. Mesures prises pour favoriser la rotation des fournisseurs**

Il n'y a eu aucune mesure à prendre en 2023 concernant la rotation des fournisseurs. Tous les contrats de plus de 25 000 \$ ont été donnés par appel d'offres sur invitation ou appel d'offres public.

### **4. Dérogation aux règles**

Il n'y a eu aucune dérogation aux règles.

### **5. Mesures anti-collusion et résultats**

Aucune mesure anti-collusion n'a été nécessaire.

### **6. Formations sur le sujet**

Suite aux élections de novembre 2021, les élus et la directrice générale ont suivi, en avril 2022, une formation sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux.



---

Annie Jacques,  
Directrice générale